

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 25**Pouvoirs : 02**Excusé : 00**Absent : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*SEANCE DU 20 MARS 2024Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel (arrivée à 18h53) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme BLANC Romain– M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine (Arrivée à 18h38) – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien (Arrivée à 18h46) - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusé :

Absent : Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

5. MISE EN PLACE D'UN AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DES PRIX POUR CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES

PJ : Avenant n°1 – SAS EPISAVEURS.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que la SAS EPISAVEURS, titulaire du lots n°41 – DC21 « Epicerie – Conserves – Vins de table, Boissons diverses », a fait part au SIVAAD de charges extracontractuelles pesant sur 2 postes de prix prévus au BPU.

Ces charges sont engendrées par de mauvaises conditions climatiques ayant entraîné des pertes sur le rendement des récoltes d'olives. Ces pertes ont eu pour conséquence une forte hausse sur le cours du prix d'achat de l'huile d'olive.

Deux articles du BPU sont impactés :

- DC17 -321 (Huile d'olive vierge extra bidon de 5 L) ;
- DC17-324 (Huile d'olive vierge extra bidon de 1 L).

Il vous est proposé la mise en place d'un avenant n°1 qui a pour objectif d'entériner le dispositif suivant pour ce marché :

- la mise en place d'une actualisation des prix exceptionnelle, du fait des circonstances imprévisibles survenues, pour les deux articles concernés, établie sur la base des justificatifs joints en annexe ;
- l'application de la prochaine révision des prix semestrielle prévue au 1^{er} juillet 2024 sur le prix actualisé pour ces 2 articles.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser Monsieur le maire à signer ledit avenant.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT